



Avant l'équivalence : l'espèce chimique B titrante est **limitante**, la couleur est donnée par l'espèce A en excès, ici dans notre exemple : **incolore**

Après l'équivalence : l'espèce chimique B titrante est en excès, la couleur est donnée par l'espèce B en excès : qui donne alors la couleur au mélange réactionnel (à l'état final)

Lors de l'**équivalence**, on a donc un **changement de réactif limitant**.

Le changement de couleur a donc lieu à la goutte près de la solution titrante ajoutée (provenant de la burette)